

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 22 / 2025

OBJET :

TARIFS DES REPAS DU 14
JUILLET ET TARIFS DE LA
SORTIE DES CARNUTES

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

12 Juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250619-22-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf juin 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janine CHEUL, et Danièle BENOIST et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Dominique LEJEUNE (pouvoir donné à Janine CHEUL) Cécile DE BEIR (pouvoir donné à Fabrice TANTY), Serge DROIT (pouvoir donné à Alain BOUTIN), Mr GARNIER.

Monsieur David CHOLLEY a été élu secrétaire de séance

Le Maire propose d'organiser pour les habitants de la commune, un déjeuner champêtre à l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet.

Les tarifs du repas, tels que présentés sur le devis du restaurant- traiteur Entre Ciel et Mer de Bailleau Armenonville sur la base de 90 personnes sont les suivants:

Tarif par personne proposé par le traiteur

Repas (entrée, plat, fromage, dessert), apéritif, amuse bouches, vins, pains et cafés pour 18.00 € par personne

Le Maire propose de fixer le prix à 15 € pour les adultes et à 7.50 € pour les enfants. Les repas seront réservables avec un règlement par chèque bancaire à l'ordre de la Régie de recettes de Chartainvilliers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE CES TARIFS

Le Maire propose d'organiser la sortie des carnutes, qui se déroule habituellement tous les deux ans, en alternance avec le repas des anciens.

Monsieur le Maire propose lors de cette sortie qui se déroulera le 18 Septembre 2025 :

- une visite du Château de Breteuil
- un déjeuner dansant à la Ferme du Bout des Près

Le transport se fera grâce aux cars Simplon

Le cout de cette journée s'élèverait à 3162€

Le Maire rappelle que depuis 2023 l'âge des seniors pouvant bénéficier de la gratuité de ces activités a été abaissé à 65 ans ; il rappelle également que les personnes qui bénéficieront de la gratuité de la sortie des carnutes ne recevront pas de colis de Noël.

Le Maire propose de fixer le tarif pour les personnes de moins de 65 ans à 40€ par personne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE CES TARIFS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

